

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le onze septembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 4 septembre 2017

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 25

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS : M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. CHATAL Jean-Paul à Mme DESMOTS Isabelle- M. DAVID Guy à M. GUIHARD Alain- Mme DENIGOT Béatrice à Mme PHILIPPE Jocelyne- Mme PANHELLEUX Françoise à M. DAVID Gérard- M. TATTEVIN Frédéric à M. GERGAUD Henri

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2017D77 : Désignation de membres du conseil municipal au sein des commissions

Suite aux démissions de certains élus du conseil municipal et de la réorganisation des délégations décidées par le Maire, il est procédé à l'élection de membres du conseil municipal dans les commissions suivantes :

Commission « Enfance- jeunesse – Affaires scolaires »

Sont proposés comme membres cette commission : Mme PHILIPPE Jocelyne, adjointe- Mme GRUEL Nathalie- M. GOMBAUD Jean-Paul

Après vote sont désignés membre de la commission « Enfance- Jeunesse- Affaire scolaires » :

Mme PHILIPPE Jocelyne élue par 20 voix et 5 bulletins blancs

Mme GRUEL Nathalie élue par 20 voix et 5 bulletins blancs

M. GOMBAUD Jean-Paul élu par 25 voix

Commission « Agriculture- Environnement »

Est proposé comme membre de cette commission : M. GOMBAUD Jean-Paul

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Après vote, M. GOMBAUD Jean-Paul est désigné à l'unanimité membre de la commission
« Agriculture- Environnement »

Commission « Voirie- Bâtiments- Matériel- Assainissement »

Est proposé comme membre de cette commission : M. GOMBAUD Jean-Paul

Après vote, M. GOMBAUD Jean-Paul est désigné à l'unanimité membre de la commission « Voirie-
Bâtiments- Matériel- Assainissement ».

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.